



Communiqué de presse

Mende, le 29 septembre 2015

5 octobre 2015 : lancement de la phase de concertation sur le projet de contournement de Langogne

Du lundi 5 octobre au jeudi 5 novembre 2015, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Languedoc-Roussillon organise une nouvelle phase de concertation sur le projet de contournement de Langogne durant laquelle seront présentées les différentes variantes de tracé proposées pour le contournement, depuis la jonction RD71/RN88 jusqu'au Pont d'Allier.

Pour informer la population, susciter le débat autour du projet et faciliter l'expression des acteurs du territoire, de nombreux outils d'information et de mobilisation seront déployés :

- un **dossier de concertation** et des **plaquettes de présentation** seront mis à disposition en mairie de Langogne, Saint-Flour de Mercoire et Lesperon.
- une **exposition itinérante** présentant le projet, les différentes variantes de tracé et les modalités de la concertation sera installée en mairies de Langogne, Lesperon et Saint-Flour de Mercoire ainsi que lors des réunions publiques.
- un **site internet spécifique** sera mis en ligne : www.rn88-contournement-langogne.fr. Il intégrera notamment un formulaire de contact pour donner un avis ou poser une question sur le projet.

Des **réunions publiques** seront aussi organisées afin d'expliquer les objectifs du projet, de présenter les différentes études déjà réalisées ainsi que les variantes de tracé :

- le 5 octobre à 19h00** à la salle polyvalente de Langogne
- le 8 octobre à 19h00** à l'école communale de Saint-Flour de Mercoire
- le 14 octobre à 19h00** à la salle polyvalente de Lesperon

Le public pourra s'exprimer et faire part de ses remarques sur le projet :

- à travers les **registres de concertation** mis à disposition dans chacune des 3 communes concernées (se renseigner à l'accueil de chaque mairie)
- via le **formulaire disponible sur le site internet du projet**
- **par courrier électronique** (concertation@rn88-contournement-langogne.fr) et **courrier postal** à adresser en mairie de Langogne, Saint-Flour de Mercoire ou Lesperon.

A l'issue de cette phase d'échanges avec les acteurs du territoire, tous les avis seront pris en compte et **un bilan de la concertation sera rédigé**. C'est à partir de ce document que l'État choisira une variante de tracé en vue de la poursuite des études préalables à la déclaration d'utilité publique.